

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 22 Juin 2022**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 21 – 2023

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Soyons, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **33**

Qui ont pris part au vote : **37**

Date de convocation du Comité : **27 Mars 2023**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian (Pouvoir de LEBRE Gilles), BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, CHABOUD Stéphan, CHAREYRON André, CIMAZ Michel, CLOUE Jacky (Suppléant), DIETRICH David, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), GERLAND Brice, GIBAUD Philippe, GINE Elios, KERENFORT Jean-Paul, LA RUSSA Gilbert, LAFAGE Stéphane (Pouvoir de DE TRUCHIS Michel), LYONNAIS Patrice (Pouvoir de MATHIEU Clémence), MOUNIER Maxence, REYNAUD Régis, SEIGNOBOS Eric, THOMAS Christophe.

Mmes ALLEMAND Bertille, BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, GOUMAT Laëtitia (Suppléant), MACHISSOT Ginette, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, SIMON Anne, TAKES Karine, TRACOL Germaine, TERROT-DONTENWILL Anne (Pouvoir de PICCOTTI Bernard).

Etaient Absents : MM. BOUCHARDON Benoit, BRERO Laurent, BRUN Gilles, CHARRETTE Joël, CLAVERIE Jean-Yves, COMTE Jean-Paul, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, de TRUCHIS Michel (Pouvoir à LAFAGE Stéphane), DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, FRECHET Marcel, GARAYT Frédéric, JULIEN Brice, LE GALL Matthieu, LEBRAT Jérôme, LEBRE Gilles (Pouvoir à ALIBERT Christian), MOUNIER Fabien, PICCOTTI Bernard (Pouvoir à TERROT-DONTENWILL Anne), POMMARET Patrice, RIAILLON Jean, RICOU-CHARLES.

Mmes BADART Christine, BESSET Véronique, MATHIEU Clémence (Pouvoir à LYONNAIS Patrice).

Secrétaire de séance : M. GINE Bernard

Délibération N° 21 – 2023

OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

LE RAPPORTEUR : Monsieur Christian ALIBERT, Président.

Actuellement, le syndicat dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € arrivant à échéance le 30 Juin 2023.

Afin de pallier aux délais d'encaissements des financements, il convient de renouveler cette ligne de trésorerie.

Il est proposé de signer un nouveau contrat selon les conditions suivantes :

- Organisme : Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche
- Montant 500 000€
- Durée : 12 mois
- Taux : ESTER + 0.90%
- Frais dossier : 0.10% du montant emprunté soit 500€

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Décide de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie selon les caractéristiques exposées

- Charge M. Le Président de toutes les suites à donner

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 7 Avril 2023